

DOCUMENTS A APPORTER

(Datés et signés par les parents et les élèves sans enlever l'agrafe)

IMPERATIVEMENT

AU PROFESSEUR PRINCIPAL

(suivant les classes)

Le 05 septembre pour les classes de
6ème, 5ème, 2nde, 1ère.

Le 06 septembre pour les classes de
4ème, 3ème, Terminale.

En cas d'oubli, l'élève devra revenir à l'établissement, dans la 1/2 journée qui suit sa rentrée, pour rapporter ces documents.

- Règlement intérieur 2x
- Charte informatique 2x
- Autorisation d'utiliser les photos des élèves
- Contrat de scolarisation
- Autorisation de prélèvement + RIB (à ne remplir que par les nouvelles familles ou en cas de changement de coordonnées bancaires)
- Chèque de caution (préciser au dos du chèque le nom de l'enfant, s'il est différent de celui du payeur)
- Fiche médicale.

DOCUMENTS A APPORTER
IMPERATIVEMENT
LE 05 OU 06 SEPTEMBRE
(suivant les classes)
AU PROFESSEUR PRINCIPAL

- Certificat inaptitude EPS
- Demande de bénévoles pour la catéchèse et le BDI
- Demande de bénévoles pour l'APEL
- Autorisation de communication du mail à l'APEL

*En cas d'oubli, l'élève devra revenir
à l'établissement, dans la ½ journée qui suit sa
rentrée, pour rapporter ces documents.*